



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Fair-Play

**

Dons aux Œuvres

**

ANS

**

Médailles

**

Challenge Dynamique

**

Info Clubs Honorabilité

**

Modifications lois du jeu

**

Infos Ligue

**

Les frais d'arbitrage

**

Parienté Avocats

Procès-verbaux

Commissions

Organisation des Championnats

**

Futsal/Football Diversifié

**

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels des matchs

**

Catégories d'âges

**

Planning Formations

**

Location Véhicules

A Consulter sur Footclub

Discipline
+
Sanctions



Egalement Consultable sur notre site internet
<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

A NOTER DANS VOS AGENDAS !!!



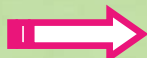
Séminaire des Président(e)s

SAMEDI 25 AVRIL 2025 à 9h00

au siège du District du Val de Marne

131 Boulevard des Alliés, 94500 Champigny-sur-Marne

INSCRIPTION



<https://forms.gle/K3yukVTtGKiBDTWn8>

Programme du Séminaire :

9h00 :

Café d'Accueil

9h20 :

Introduction : Denis TURCK, Président

9h30 & 11h00 :

Intervention : Lionel PARIENTE, avocat : Intervention Juridique
Recrutement des éducateurs dans les clubs amateurs de football
= les pièges, les faux amis, les risques

11h00 & 11h15 :

PAUSE

11h15 & 12h00 :

Intervention : Dr Nasser ALBACHAR, Médecine du Sport

12h00 & 12h30 :

Questions & Réponses

12h45 :

Pot de l'Amitié

Dans le cadre de la campagne ANS 2026

Nous vous invitons à suivre le webinaire proposé par la Fédération Française de Football le :

Le jeudi 2 avril (18h-19h)

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Présentation du dispositif PSF, des priorités fédérales et des modalités de dépôt des dossiers pour accompagner les projets associatifs des clubs.

Une communication par mail a été ou va être adressée à l'ensemble des clubs afin de les en informer, ils recevront un nouveau lien d'inscription également. L'information a également été relayée via « PortailClub »

DONS AUX ŒUVRES

« FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES »

Pour les IMPOTS 2025 (Déclaration 2026)



-Toutes les informations à l'intérieur du journal-

Edition N° 755 du Jeudi 9 Avril 2026

E-FOOT 94 N°755 Page 1 de 37

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

MEDAILLES District 94

Pour la saison 2023/2024 est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (**bulletin en annexe du journal**) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.



Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).

FAIR-PLAY

POINTS DE PENALITE AU 02/02/2026 SOUS RESERVE DES DECISIONS EN COURS

DIVISION 2			DIVISION 3		
GRUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GRUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	22		ZENNAGA	12	
CSM BONNEUIL	19		FC BRY	15	
FC BRY	28		FC CAUDACIENNE	29	
FC CHAMPIGNY	24		CA L HAY LES ROSES	13	
CAP CHARENTON	26		FC NOGENT	23	
AS CHOISY LE ROI	24		PH ZARZISSIEN	9	
FC MANDRES PERIGNY	21		FC ST MANDE	14	
FC MOLDAVIE	37	1	FC SUCY	12	
ASF LE PERREUX	17		US VILLENEUVE ABLON	17	
CA L HAY LES ROSES	25		ES VTRY	12	
CSA KREMLIN BICETRE	18				
VILLENEUVE AFC	25				
DIVISION 2			DIVISION 3		
GRUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GRUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
COM ARCUEIL	17		CRETEIL AC	13	
CRETEIL AC	20		AVS ORLY	32	1
US FONTENAY S BOIS	39	1	BANN ZANMI	17	
GENTILLY AC	33	1	FC BOISSY	22	
LIMEIL AJ	23		COC CACHAN	18	
FC NOGENT	32	1	LIMEIL AJ	17	
US ORMESSON	16		US ORMESSON	22	
VGA ST MAUR	31	1	ACADEMICA CHAMPIGNY	24	
THIAIS FC	34	1	IVRY US	9	
VALENTON FA	21		VAL FONTENAY	8	
CA VITRY	27		MAROLLES FC	13	
ES VITRY	26				

SUBVENTION ANS 2026



La campagne 2026 des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) est lancée ! Les clubs peuvent dès maintenant et jusqu'au jeudi 30 avril 2026 déposer un dossier pour bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale du Sport.

Pour la huitième année consécutive, la FFF pilote le dispositif des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) au profit de ses clubs affiliés. En 2025, près de 1000 ont été accompagnés financièrement, avec une aide moyenne de 2500 euros d'aide par structure. La campagne 2026 s'inscrit dans la continuité de celle de l'an dernier et met l'accent sur deux priorités fédérales : le développement de la pratique féminine et la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations.

Toutes les informations

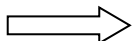
[Subvention ANS 2026 – DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL](#)

FERMETURES TERRAIN

20.6.1 – Terrain impraticable

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Lire la suite



[RSG DISTRICT 94](#)

FORMATIONS



FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

FOOTBALL

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal*

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Installation de la FMI

Reprise des compétitions 2025-2026 = veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
 - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
 - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
 - Dernière version : 5.0.5
 - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "Gestion feuille de match informatisée" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Simplification du paramétrage :

- La case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions" a été supprimée
 - Seule la case "Gestion feuille de match informatisée" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier :**
 - Type de Profil
 - Gestionnaire feuille de match informatisée
 - Équipes affectées :

Catégorie	Équipe	Compétition la plus élevée
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départemental 2
<input type="checkbox"/> Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départemental 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
<input type="checkbox"/> Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
<input type="checkbox"/> Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

NB : Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
 - **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
 - **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>

FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?tag=nouveau-module-compétition-1179> **clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.**

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Pour tous renseignements, veuillez contacter Mr LELONG
0688538529



Christophe



au



Dans le cadre de la campagne ANS 2026, nous vous invitons à suivre le webinaire proposé par la Fédération Française de Football le :

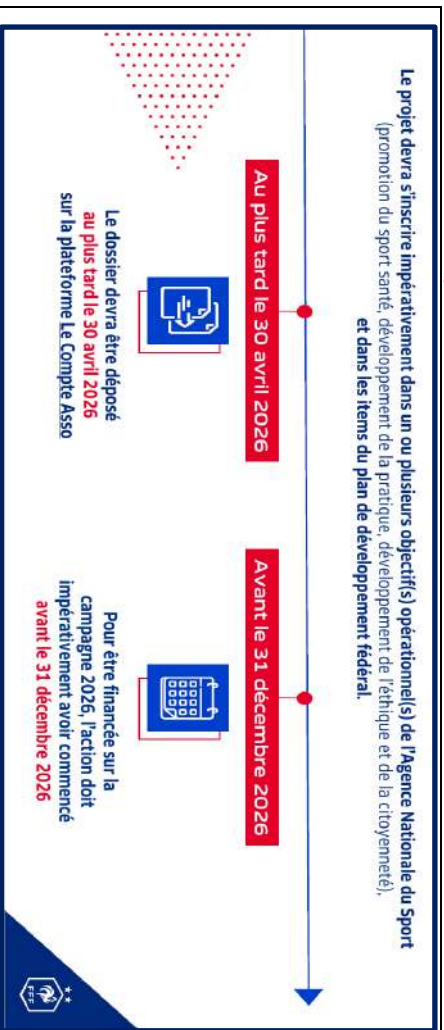
[Le jeudi 2 avril \(18h-19h\).](#)

Campagne Projets Sportifs Fédéraux 2026

Présentation du dispositif PSF, des priorités fédérales et des modalités de dépôt des dossiers pour accompagner les projets associatifs des clubs.

Une communication par mail a été ou va être adressée à l'ensemble des clubs afin de les en informer, ils recevront un nouveau lien d'inscription également. L'information a également été relayée via « PortailClub »

Informations importantes :



CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

⚠️ **Les seuils de financement obligatoires :**
Comment sont calculés les montants minimums d'aides ?

1 action → Nombre d'actions par dossier → **2, 3 ou 4 actions**

Cout total minimum de l'action :
5 000€ (ou 2 000€*)

Montant d'aide ANS minimum obligatoire :
1 500€ (ou 1 000€*)

Cout total minimum de chaque action :
1 500€ (ou 1 000€*)

Montant d'aide minimum obligatoire :
750€ (ou 500€*) par action

*Seuils abaissés pour les territoires ruraux, zones de montagne et zones de développement rural.
Rappel : le montant d'aide pour chaque action ne peut pas dépasser 50 % du budget prévisionnel de l'action.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE FINANCEMENT

Chaque porteur de projet pourra solliciter une subvention pour **4 actions au maximum.**

SI 3 ou 4 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure une action dans l'item « Développement de la pratique féminine » (p.16) **et** une autre dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » (p.26)
- **Exemple :** un porteur de projet qui dépose quatre actions, devra nécessairement en déposer une dans l'item « Développement de la pratique féminine », une dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations » puis pourra déposer une action dans l'item « Développement d'une offre de sport santé » et l'item « Engagement environnemental ».

SI 2 actions sont déposées :

- **Obligation** d'inclure au moins **une action sur les deux** dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

SI 1 action est déposée :

- **Obligation** de déposer **son unique action** dans l'item « Développement de la pratique féminine » **ou** dans l'item « Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et de discriminations »

Ces nouvelles exigences ont pour objectif de soutenir la mise en œuvre des deux grandes priorités fédérales : promouvoir la pratique féminine et combattre toutes les formes de violence et de discriminations.

ACTIONS ÉLIGIBLES À UN FINANCEMENT

13 items proposés sur la campagne 2026 :

PROMOTION DU SPORT SANTÉ	DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CITOYENNETÉ
<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement d'une offre de sport santé ➢ Développement d'une offre de Fit Foot ➢ Développement d'une offre de Golf Foot 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Développement et structuration de la pratique féminine ➢ Développement et structuration de la pratique du Futsal ➢ Développement de football en milieu scolaire ➢ Développement d'une offre de pratique diversifiée ➢ Développement et structuration de la pratique des jeunes ➢ Développement de l'arbitrage 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Engagement environnemental ➢ Faire du football un outil d'insertion et d'inclusion ➢ Développement et promotion du projet éducatif ➢ Renforcer la lutte contre toutes les formes de violence et les discriminations ➢ Développement et structuration de la pratique des jeunes ➢ Promotion du bénévolat

***Item supprimé en 2026**



DEMANDE DE MEDAILLE

Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2025 /2026

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2026)



JE SOUSSIGNÉ(E) :.....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :.....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :.....

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :.....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - **15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeil

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DEVERMEIL

|_|_|_|_|

A

LE

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB



CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 01/06/2026



PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

APPLICABLES AU 01.09.2025

Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)**
- 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre**
- 3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)**

1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	Mental
5	Début du décompte visuel
4, 3, 2, 1	Visuel

L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1^{ère} fois que cela arrive – Corner

2^{ème} fois (1^{ère} récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3^{ème} fois (2^{ème} récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

Seul le capitaine (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



Signal « stop » : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)

Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible. Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu (avertissement, exclusion).

L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur. Elle **n'est donc pas cumulable** avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES

FRAIS D'ARBITRAGE

Saison 2025/2026

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1^{ère} journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- U14 Phase « Brassage »
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs
au moment de la signature de la FMI.
Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

Rappel aux CLUBS :

Le **1^{er} prélèvement** sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres*.

*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : CDA@districtvaldemarne.fff.fr pour avertir de l'absence de l'arbitre.

Rappel aux ARBITRES :

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1^{er} virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10)*.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.

Rappel demandes d'arbitres : Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).



CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE – 2025 / 2026

Récompenses : 10 clubs

Objectifs :
Reconnaitre et valoriser les clubs menant des actions de développement sportif et pédagogique dans le respect des valeurs du Football.
Définir des critères compréhensibles et réalisables par tous les clubs

Les 5 premiers =
Malle pédagogique : 600 euros

Du 6 ème au 10 ème =
Malle pédagogique : 300 euros

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION
Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives, ...
Fin de saison: 60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10 Moins de 50=0

Le critère « FORMATION »
départagera les éventuels ex-aequo

FORMATION

Nombre de modules réalisés par club

Suivi CFI = 2 pts

Certification = 4 pts

Réussite certification = Plus 2 pts

Formation hors district VDM = Attestation

Nombre de pts obtenus = Nbre de pts attribués (Maxi 35 pts)

Ex. 9 éducateurs en formation (18 pts) –

4 certifications (16 pts) dont 2 réussies (4 pts) = 38 pts

DONC : 35 pts

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF sur le thème civisme , respect et fairplay

CR action + Photos

Fin de saison: 2 actions = 20 1 action = 10 0 action = 0

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Fin de saison: Zéro éducateurs et dirigeants sanctionnés = 15

Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

CHALLENGE CLUB DYNAMIQUE
2025 - 2026
Challenge Jean Jacques Combal

AU 1 / 1 / 2026

	Challenge Club Foot animation		Challenge Club Foot animation		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +		Actions PEF		Formation Dirigeants et animateurs		Formation Dirigeants et animateurs		TOTAL POINTS Maxi 100	
	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge	PTS challenge
CRETEIL LUSITANOS F. US	60	30			15	10	20	16	1	2	46	35	100			
ST MANDE F.C.	60	30			15	6	20	1	1	8	8	8	73			
CA VITRY	60	30			15			1	3	1	24	24	69			
VINCENNOIS C.O.	60	30			15			2	2		16	16	61			
THIAIS F.C.	54	10			15			9	1	3	36	35	60			
VAL DE FONTENAY AS	54	10			15			3	4	1	34	34	59			
RUNGIS U.S.	60	30			15			4			8	8	53			
MAISONS ALFORT F.C.	60	30			15			2	4	4	4	4	49			
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	60	30			15			2		4	4	4	49			
FRANCIENNE 94 LE PERREUX A.S.	60	30			15			1	2	2	2	2	47			
LIMEIL BREVANNES A.J.	60	30			15			1	2	2	2	2	47			
ASSOCIATION ZENAGA	60	30			15				0	0	0	0	45			
ASOMBA	60	30			15				0	0	0	0	45			
CACHAN C.O.	60	30			15				0	0	0	0	45			
FC CAUDACIENNE	60	30			15				0	0	0	0	45			
CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	60	30			15				0	0	0	0	45			
ENT.SANTENY MANDRES	60	30			15				0	0	0	0	45			
FRESNES A.A.S.	60	30			15				0	0	0	0	45			
KREMLIN BICETRE C.S.A.	60	30			15				0	0	0	0	45			
MAROLLES F.C.	60	30			15				0	0	0	0	45			
NOISEAU	60	30			15				0	0	0	0	45			
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	60	30			15				0	0	0	0	45			
OLYMPIQUE CLUB IVRY	60	30			15				0	0	0	0	45			
ORMESSON U.S.	60	30			15				0	0	0	0	45			
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	60	30			15				0	0	0	0	45			
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	60	30			15				0	0	0	0	45			
BONNEUIL S/MARNE C.S.	58	20			15			4		8	8	8	43			
SUCY F.C.	56	10			15			2	1	2	18	18	43			
NOGENT S/MARNE F.C.	58	20			15			1	1	6	6	6	41			
BRY F.C.	39	0			15	2	20	1		2	2	2	37			
CHAMPIGNY F.C. 94	58	20			15			1		2	2	2	37			
CHOISY LE ROI A.S.	56	10			15			3	1		12	12	37			
JOINVILLE R.C.	58	20			15			1		2	2	2	37			
VITRY E.S.	60	30			15			1		1	6	6	36			
AC CRETEIL	58	20			15				0	0	0	0	35			
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	58	20			15				0	0	0	0	35			
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	58	20			15				0	0	0	0	35			
U. S. IVRY FOOTBALL	56	10			15			2	1		10	10	35			
VILLECRÈSNES U. S.	58	20			15					0	0	0	35			
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	50	10			15			5		10	10	10	35			
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	60	30			15			2		4	4	4	34			
CHEVILLY LA RUE ELAN	49	0			15			2	2		16	16	31			
FONTENAY S/BOIS U.S.	36	0			15			2		2	12	12	27			
HAY LES ROSES C.A.	54	10			15			1		2	2	2	27			
ARCEUIL C.O. MUNICIPAL	54	10			15				0	0	0	0	25			
BOISSY F.C.	56	10			15				0	0	0	0	25			
GENTILLY ATHLETIC CLUB	52	10			15				0	0	0	0	25			
LUSITANOS ST MAUR U.S.	56	10			15				0	0	0	0	25			
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	54	10			15				0	0	0	0	25			
VILLENEUVE ABLON U.S.	56	10			15				0	0	0	0	25			
CHARENTON C.A.P.	46	0			15			2		4	4	4	19			
VILLEJUIF U.S.	35	0			15				0	0	0	0	15			
AVENIR SPORTIF D'ORLY	52	10			15				0	0	0	0	10			



Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.



Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : **Prénom :**

Date de naissance : / / **Adresse e-mail :**

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : **Tél. port. :**

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 7 avril 2026

Présents : MME POLICON, MM. BOUSSARD,, ARNAUD, CHAMPION.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- ##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :
- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

➤ SENIORS :

- 2 équipes

➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

- **D3**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

- **D4**
- SENIORS :
- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1^{ère} saison d'infraction :
- Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :
- L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
- Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

Vérification des obligations

Séniors D1 : tous les clubs en règle

Séniors D2.A - FC MOLDAVIE

-Obligation de 3 équipes de jeunes U14 – U15 – U16 – U18, club en entente avec FC CHENNEVIERES mais obligation d'avoir 5 licenciés

dans chaque catégorie d'âge. : FC MOLDAVIE n'a aucun licencié dans ces catégories d'âge.

-Obligation de 2 équipes de football à effectif réduit – Pas d'équipe.

Le club FC MOLDAVIE sera sanctionné en fin de saison de 4 points en moins par équipe manquante soit un total de 20 points.

Séniors D2.B – Tous les clubs en règle

Séniors D3.A – ZENAGA : pas d'obligations

CAUDACIENNE : en règle

PHARE ZARISSIEN : pas d'obligation

FC ST MANDE : en règle

Séniors D3.B – BANZAMNI : pas d'obligations

MAROLLES FC : pas d'obligations

VAL DE FONTENAY, PORTUGAIS CHAMPIGNY et ORLY AVS : en règle

TERRAINS SUSPENDUS

RAPPEL - 551086 – AVENIR SPORTIF ORLY Séniors D3.B – TERRAINS SUSPENDUS

54226785 – AVS ORLY / LIMEIL BREVANNES AJ 2 Séniors D3.B du 12/04/2026

54226749 – AVENIR SPORTIF ORLY / US IVRY FOOTBALL Séniors D3.B du 03/05/26

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain + accord du club adverse + accord de la CDPME

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées, merci aux clubs utilisant ses installations de prendre leurs dispositions :

- Les 1 - 8 et 14 mai 2026

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

54693122 – BOISSY UJ / ST MAUR LUSITANOS Seniors D4 A du 12/04/2026

Ce match se jouera à 15h, Stade Maurice Préault à Boissy St Léger (changement de moins d'une heure)
Accord de la commission.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE 13 juin 2026
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 03 MAI 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

¼ Finales Coupe VDM Séniors du 03/05/26– Match en attente

CO VINCENNES / CHARENTON CAP ou MAISONS ALFORT FC du 08/04/26

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 03 MAI 2026 à 15h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

3 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre. Les arbitres sont à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

¼ FINALE : 02 MAI 2026	½ FINALE : 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
----------------------------------	----------------------------------	--------------------------------------

Match remis du 1^{er} tour

55525485 - APSAP VILLE DE PARIS 2 / APSAP EMILE ROUX du 04/04/26

55525487 - US ORMESSON / APSAP VILLE DE PARIS 1 du 04/04/26

Les clubs d'APSAP VILLE DE PARIS & APSAP EMILE ROUX ayant des rencontres de Coupe de Paris, le même jour, la Commission reporte les rencontres au mercredi 15 avril 2026 à 20h00 (date impérative sous peine de match perdu).

CDM

INFO CLUB

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

COUPE CDM

CALENDRIER

	½ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--	----------------------------------	--------------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 05 AVRIL 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

½ FINALES

-SUPREMES BELIERS **OU** LUSITANOS ST MAUR / FC MOLDAVIE

-FC COMORES **OU** MENUIBLANC / US VILLEJUIF.

ANCIENS

54850690 – FC MANDRES PERIGNY / ELEPHANTS DE COTE D IVOIRE Anciens D3.C non joué le 8/2/2026

La commission fixe la rencontre au 19 avril 2026

54850708 – MELTING SPORTS / ELEPHANTS DE COTE D'IVOIRE Anciens D3.C du 12/04/2026

Courier des deux clubs du 07/04/26.

Demande de report de cette rencontre au 19/04/2026.

Refus de la commission, Elephants Cote d'Ivoire jouant un match en retard contre FC Mandres Périgny.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

	¼ FINALE 3 MAI 2026	¼ FINALE 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--	------------------------	-------------------------	------------------------

Désignation des matchs comptant pour les ¼ de finale qui auront lieu le 3 MAI L 2026 à 9h30 sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via foot club. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

ANCIENS +45 ans

53497626 – IVRY DESPORTIVA / CO CACHAN +45 ans du 12/04/2026

Accord des deux clubs et de la commission via Footclub du 07/04/26.

Ce match se jouera le 03/05/2026.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	¼ FINALE : 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
---------------------------	---------------------------	------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale qui auront lieu le 3 mai à 9h30 sur le terrain du club 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date fixée, si accord via Footclub. Voir le tirage au sort sur le site internet du District ou footclub.

1 arbitre officiel à la charge du club recevant sera désigné pour chacune de ces rencontres.

ANCIENS +55 ans

FEMININES

La commission rappelle aux clubs participants que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Les matchs de critérium U11F et U13F non joués le 4 avril pourront se jouer après accord entre les deux clubs. En l'absence, ils seront neutralisés.

55497367 – VALENTON CS / SUCY FC U15 F du 11/04/26

Courier de Valenton CS du 07/04/26 (changement horaire -1h00)

Match à 13h00 au Stade Auguste Delaune à Valenton. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS FEMININE

Séniors

CALENDRIER

¼ FINALE 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
-------------------------	------------------------

½ FINALES

-US CRETEIL /VGA ST MAUR

-FC MAISONS ALFORT / AFC VILLENEUVE ST GEORGES

COUPE U18 FEMININE à 11

U18 (à 11) 20 équipes engagées

CALENDRIER

½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
-------------------------	------------------------

½ FINALES

- ES VITRY /US CRETEIL **ou** ECOLE PLESSEENNE
- US FONTENAY / VGA ST MAUR 1 **ou** VGA ST MAUR 2

VILLENEUVE AFC / ES VITRY Coupe U18 F du 04/04/26

Forfait avisé de Villeneuve AFC – ES Vitry qualifié pour la suite de la compétition.

COUPE FEMININE U15 à 8

U15 (à 8) 25 équipes engagées

CALENDRIER

½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE 13 JUIN 2026
-------------------------	------------------------

½ FINALES

- VGA ST MAUR / US CRETEIL LUSITANOS
- THIAIS FFC / RC JOINVILLE

COUPE VDM FUTSAL U13 F

Tour qualificatif du dimanche 8 mars 2026 de la Coupe Du Val de Marne FUTSAL U13 F

La Commission remercie la ville de Champigny sur Marne pour la mise à disposition du Gymnase, et le club des Portugais de Champigny pour leur accueil.

Clubs qualifiés : VGA ST MAUR, US CRETEIL, VILLENEUVE AFC et FC THIAIS.

Clubs absents amende de 30€ : ES VITRY 1, ES VITRY 2 et CHEVILLY LARUE ELAN.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

¼ FINALE : 03 MAI 2026	¼ FINALE 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
---------------------------	-------------------------	------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le mai 2026, à 13H, sur le terrain du club 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date, après accord via footclub.

3 arbitres officiels à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres.

Voir le tirage au sort sur le site internet du District.

U18

COUPE U18

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 3 mai 2026, à 13h, sur le terrain du club 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date, après accord sur footclub.

3 arbitres à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres

Voir le tirage au sort sur le site du District.

U16

25618611 - FC ST MANDE / COM ARCUEIL U16 D3.C du 01/02/2026

Lecture de la FMI.

La Commission enregistre le 3ème forfait non avisé de COM Arcueil entraînant son forfait général. Avis aux clubs concernés.

55041040 - SFC CANNAVEROIS / VAL DE FONTENAY 2 U16 D4.A du 12/04/26

2 matchs à la même date pour le club de SFC CANNAVEROIS.

Ce match est remis au 26/04/2026. Informer vos adversaires.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 3 mai 2026 à 13h, sur le terrain du club 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date, après accord via footclub.

3 arbitres à la charge du club recevant seront désignés pour chacune de ces rencontres.

Voir le tirage au sort sur le site internet.

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 03 MAI 2026	½ FINALE 31 MAI 2026	FINALE 14 JUIN 2026
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Tirage au sort

des ¼ de finale à jouer le 3 mai à 13h, sur le terrain du club 1^{er} nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant la date, après accord via Footclub.

Un arbitre officiel sera désigné à la charge du club recevant sera désigné pour chacune de ces rencontres

Voir le tirage au sort sur le site internet

U15

COUPE U15

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 14h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

U14

Calendrier U14 2ème phase

L'établissement de ce calendrier a été rendu difficile par les différences du nombre d'équipes des différents niveaux (14-12-10-8), certaines alternances n'ont pu être intégralement respectées. Aussi la Commission invite les clubs rencontrant des difficultés à demander :

- **Une inversion des rencontres (avec accord de l'adversaire)**
- **Un changement de date accepté sans accord de l'adversaire**
- **Un changement d'horaire accepté sans accord de l'adversaire.**

55497367 – VILLENEUVE AFC / VILLENEUVE ABLON US 2 U14D4.A du 11/04/26

Courrier de Villeneuve AFC du 08/04/26 (changement horaire -1h00)

Match à 15h00 . Prévenir vos adversaires.

55442538 – PORT. ACA. CHAMPIGNY / SFC CANAVEROIS U14 D4.C du 11/04/26

Courrier de Port. Aca Champigny du 08/04/26 (changement horaire -1h00)

Match à 14h00 . Prévenir vos adversaires.

55442406 – CO VINCENNES 3 / CA VITRY 2 U14 D4.A du 11/04/26

Courrier de CO Vincennes du 08/04/26 (changement horaire -1h00)

Match à 15h00 . Prévenir vos adversaires.

55452635 – VILLENEUVE ABLON US / NOGENT FC U14 D4.A du 11/04/26

Courrier et accord des deux clubs du 08/04/26.

Match reporté au 18/04/26 à 16h00.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

55604214 - US CRETEIL LUSITANOS / FC MAISONS ALFORT Coupe VDM U14 du 02/05/2026

Accord des deux clubs via footclub du 07/04/26.

Accord de la commission – ce match se jouera le 18/04/2026.

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

¼ FINALE 02 MAI 2026	½ FINALE 30 MAI 2026	FINALE A DETERMINER
--------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 qui auront lieu le 02 MAI 2026 à 16h sur le terrain du 1er nommé. Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB.

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL



Réunion restreinte du Mardi 7 Avril 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1- Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2- Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3- Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche, 4- Protège-tibias

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclubs le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

INFORMATION IMPORTANTE

La finale de la coupe du Val de Marne Seniors Futsal se déroulera le Jeudi 04 Juin 2026 à 20h00 au Gymnase Centre Du Bord de Marne 2 rue de la Prairie 94170 LE PERREUX SUR MARNE.

Remerciements au club de B2M FUTSAL et à la municipalité pour le prêt du gymnase.

MATCHES REMIS

54778441 : MAISONS ALFORT FC 1 / VITRY CA 1 Futsal D2.B du 16/03/2026 reporté au 13/04/2026

55610489 : VSG FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 C VdM Futsal du 25/04/26 avancé au 13/04/2026

53498846 : VSG FUTSAL 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/03/2026 reporté au 17/04/2026

53498847 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 29/03/2026 reporté au 19/04/2026

54778546 : VENOM FUTSAL 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2.B du 08/05/2026 reporté au 24/04/2026

FUTSAL D1

DESIGNATION DES ARBITRES

RAPPEL = A partir des matchs retours, la CDA désignera 2 arbitres à la charge des deux clubs

53498846 : VSG FUTSAL 2 / KB FUTSAL 2 Futsal D1 du 20/03/2026

Reprise du dossier.

Courriel de VSG FUTSAL 02/04/26 (justificatif du propriétaire de l'indisponibilité de l'installation reçu).

La Commission :

-Fixe la rencontre au 17/04/2026. Prévenir l'équipe adverse

53498847 : SAINT MAURICE AJ 1 / FC VERS L'AV. VITRY 1 Futsal D1 du 29/03/2026

Lecture du rapport de l'arbitre et du courrier de la Ville de Maisons Alfort (installations indisponibles).

La Commission reporte la rencontre au 19/04/2026.

Prévenir l'équipe adverse

FUTSAL D2

54778435 : FUTSAL CLUB CHOISY 1 / C'NOUES 2 Futsal D2.A du 14/03/2026 reporté au 04/04/2026

Lecture de la feuille de match (absence de l'équipe visiteuse)

La Commission entérine le 3^{ème} forfait de C'NOUES 2, qui entraîne le forfait général de l'équipe.

Avis aux clubs concernés.

54778437 : FRESNES FUTSAL 94 1 / VITRY ASC 3 Futsal D2.A du 26/03/26

Lecture du rapport de l'arbitre et de la feuille de match (absence de l'équipe visiteuse)

La Commission entérine le 2^{ème} forfait de VITRY ASC 3.

COUPE VAL DE MARNE FUTSAL

Les rencontres des :

½ de finales se dérouleront sur le gymnase du 1er nommé au cours de la semaine du 20/04 au 26/04/2026

2 arbitres officiels seront désignés sur chaque rencontre à la charge des 2 clubs, paiement le jour du match

Tirage au sort des 1/2 Finales :

N°55610489 : VSG FUTSAL 1 / B2M FUTSAL 1 C VdM Futsal du 25/04/26

Courrier & accord des deux clubs en date du 07/04/26 (changement de date).

La Commission entérine que le match se jouera le 13/04/26 à 21h00.

N°55610490 : VITRY ASC 3 / - RUNGIS US 1 C VdM Futsal du 25/04/26

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

1^{ier} Appel de Feuille de Match :

N° 55778542 : MAISONS ALFORT FC 1 / LGD QUARTIER 1 Futsal D2-B du 30/03/2026

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 09 avril 2026

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : **Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

AVIS IMPORTANT !

Suite à des dysfonctionnements de la FMI, les amendes pour non-utilisation de celles-ci n'ont pas été appliquées pour les journées de championnat depuis le début de saison.

Elles ont été mises en application depuis les rencontres de JANVIER 2026

(Ne pas tenir compte de la parution arrêté à la date du 09/11/25)

le tuto explicatif est consultable à la UNE de notre site internet :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/fmi-parametrages-et-bonnes-pratiques/>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

CDM D1 :

Dimanche 22/03/2026

54536168 52518.2 526258 St Maur Lusitanos 5 540651 Perreux As Fran 5

SENIORS D2 :

Dimanche 22/03/2026

54964771 50229.2 560864 As Zenaga 1 500716 Hay Les Roses Ca 2

SENIORS D4 du 22/03/26

Seniors D4 / Unique

Poule A

54693114 52679.2 516843 Chevilly Larue Elan 3 518152 Noiseau Ste S. 1
54693118 52683.2 860294 Villeneuve Afc 2 530263 Arcueil Com 2

Dimanche 22/03/2026

54730681 52846.2 582118 Ent. Sfccc Moldavie 1 590397 Mimosa Mada-Sport 1

U18 D3 :

Dimanche 22/03/2026

55118162	56589.2	500012	Charenton Cap 22	514388	Nogent S/Marne F.C. 22
----------	---------	--------	------------------	--------	------------------------

U14 D2 :

Samedi 21/03/2026

55452626	57852.1	500636	Villiers S/ M. Es 21	514388	Nogent S/Marne F.C. 21
----------	---------	--------	----------------------	--------	------------------------

Samedi 21/03/2026

55485684	58007.1	560705	Olympique Champigny 21	516843	Chevilly Larue Elan 22
----------	---------	--------	------------------------	--------	------------------------

U14 D4 / Phase 2 / Phase 2

Poule C

55442522	57590.1	521870	Sucy F.C. 22	590215	Gentilly Ac 21
----------	---------	--------	--------------	--------	----------------

2ème APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

Seniors D2 :

Dimanche 15/03/2026

53445545	50163.2	530263	Arcueil Com 1	551254	Limeil Brevannes AJ 1
----------	---------	--------	---------------	--------	-----------------------

U14 D4 :

Samedi 14/03/2026

55485682	58005.1	500012	Charenton Cap 22	500752	Cachan Co Asc 22
----------	---------	--------	------------------	--------	------------------

Samedi 14/03/2026

55442309	57407.1	500012	Charenton Cap 23	500636	Villiers S/M. Es 24
----------	---------	--------	------------------	--------	---------------------

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 29/03/2026) :

COMPETITIONS / CLUBS	1^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
Coupe VDM Anciens Bonneuil S/Marne Csm 41 St Maur Vga 41	01/03/2026 01/03/2026		
Anciens D3 Olymp. Club Ivry 41	29/03/2026		
Coupe Féminines Seniors Cachan Co Asc 1	07/03/2026		
Seniors D3 Hay Les Roses Ca 2	22/03/2026		
Seniors D4 Chevilly Larue Elan 3 Fc Invicta 1 Arcueil Com 2 Valenton Foot Acad. 2	18/01/2026 01/02/2026 22/03/2026 22/03/2026	22/03/2026	
Coupe Vdm Futsal Maisons Alfort Fc 1	17/01/2026		
Seniors Futsal D1 Boissy U.J. 1 Champigny Cf 2	24/01/2026 21/02/2026		
Seniors Futsal D2 Creteil Palais Futsal 1	18/02/2026		
U18 D3 Charenton Cap 22	08/02/2026	22/03/2026	
U16 Coupe VDM Val De Fontenay As 21	11/01/2026		
U16 D1 St Maur Vga 21 Choisy Le Roi As 21	25/01/2026 15/02/2026		
U16 D3 Avenir Sportif Orly 22 Choisy Le Roi As 22 Us Ivry Football 22 Arcueil Com 21 Ecole Plesseenne De 21	18/01/2026 01/02/2026 01/02/2026 01/02/2026 15/03/2026		
U15 Coupe VDM Maisons Alfort Fc 1	10/01/2026		
U15 D1 St Maur Vga 1	31/01/2026	21/02/2026	28/03/2026
U15 D2 Cachan Co Asc 1 Perreux As Fran 1	28/03/2026 28/03/2026		
COUPE U15F Sucy F.C. 1	31/01/2026	14/03/2026	
U15F Sucy F.C. 1 Mandres Perigny 1 Fontenay Ss/Bois Us 1 Ecole Plesseenne 1 Villeneuve Afc 1	14/02/2026 10/01/2026 10/01/2026 17/01/2026 21/03/2026	28/03/2026 14/02/2026	
Coupe Amitie U14 St Maur Vga 23	07/03/2026		
U14 D3 St Maur Vga 22	07/02/2026		
U14 D4 Val De Fontenay As 22 Arcueil Com 21 St Maur Vga 23 Boissy F.C. 22 Villiers S/ M. Es 24 Charenton Cap 22	07/02/2026 14/02/2026 21/02/2026 21/02/2026 14/03/2026 21/03/2026		
U13F Rungis U.S. 1 Chevilly Larue Elan 1 Vga Saint Maur 1 Avenir Sportif Orly 1 Villeneuve Afc 1 Villiers S/ M. Es 1 St Mandé Fc 1 Us Ivry Football 1	11/01/2026 11/01/2026 11/01/2026 11/01/2026 18/01/2026 08/02/2026 22/03/2026 22/03/2026	14/02/2026 22/03/2026 22/03/2026	

ANNEXES

#VALUE!	Début formation		Fin de la formation		
	Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
	CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
	DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	9/30/2025	10/14/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
	CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	10/2/2025	10/16/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
	CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	10/9/2025	11/13/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
	CFI GDB		10/23/2025	10/24/2025	
	CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
	DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	11/4/2025	11/18/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
	CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	11/6/2025	11/20/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
	CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	11/25/2025	12/11/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
	CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 12/01/2026 au 18/01/2026			
	CERTIF CFI	Du 09/02/2026 au 15/02/2026	X	X	X
	CFI U10/U13	Du 29/01/2026 au 04/02/2026	2/5/2026	2/19/2026	Du 20/02/2026 au 27/02/2026
	CFI U14/U19	Du 03/02/2026 au 09/02/2026	2/10/2026	3/10/2026	Du 11/03/2026 au 18/03/2026
	CFI U6/U9 (a Boissy)	Du 17/02/2026 au 23/02/2026	2/24/2026	4/21/2026	Du 22/04/2026 au 29/04/2026
	CFI GDB	X	2/26/2026	2/27/2026	X
	CFI FUTSAL	Du 23/02/2026 au 26/02/2026	2/27/2026	3/6/2026	Du 07/03/2026 au 13/03/2026
	CERTIF CFI	Du 09/03/2026 au 15/03/2026	X	X	X
	DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	2/24/2026	2/26/2026	X
	CFI SENIORS	Du 10/03/2026 au 16/03/2026	3/17/2026	4/2/2026	Du 03/04/2026 au 10/04/2026
	CFI U10/U13	Du 17/03/2026 au 23/03/2026	3/24/2026	4/9/2026	Du 10/04/2026 au 17/04/2026
	CFI U14/U19	Du 24/03/2026 au 30/03/2026	3/31/2026	4/14/2026	Du 15/04/2026 au 22/04/2026
	CERTIF CFI	Du 13/04/2026 au 19/04/2026	X	X	X
	DEUST AF ARBITRAGE	X	4/21/2026	4/23/2026	X
	DEUST CERTIF MSP	X	4/28/2026	X	X
	AF Pratique féminine	X	5/3/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 11/05/2026 au 17/05/2026	X	X	X
	JC DF JEUNES	X	5/12/2026	X	X
	DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2026 au 20/05/2026	5/21/2026	6/16/2026	Du 17/06/2026 au 23/06/2026
	JC DF SENIORS	X	5/19/2026	X	X
	CERTIF CFI	Du 08/06/2026 au 14/06/2026	X	X	X
	CERTIF CFI	Du 06/07/2026 au 12/07/2026	X	X	X

2024/2025
2025/2026

17 CFI
19 CFI

5 CERTIF CFI
8 CERTIF CFI

0 AF
3 AF

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2025/2026



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'AGES

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 9</i>	Dès 55 ans			
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	Dès 45 ans			
ANCIENS	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	1991			
SENIORS	Licence Seniors <i>Championnat Foot à 11</i>	2005	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11
U20	Licence U20 Licence U19 <i>Championnat Foot à 11</i>	2006 2007			
U18	Licence U18 Licence U17 <i>Championnat Foot à 11</i>	2008 2009	U18F	Licence U18F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11
U16	Licence U16 Licence U15 <i>Championnat Foot à 11</i>	2010 2011		Licence U17F	
U14	Licence U14 Licence U13 <i>Championnat Foot à 11</i>	2012 2013	U15F	Licence U16F	Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité
U13	Licence U13 Licence U12 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	2013 2014		Licence U15F	
U11	Licence U11 Licence U10 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	2015 2016	U13F	Licence U14F	Critérium départemental ou Mixité
U9	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	2017 2018		Licence U13F	
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 <i>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)</i>	2019 2020	U11F	Licence U11F	Critérium départemental ou Mixité
U7	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2021		Licence U10F	
DEBUTANTS	Licence U9 Licence U8 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	2017 2018	U9F DEBUTANTES	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2019 2020		Licence U8F	
DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2019 2020	U7F DEBUTANTES	Licence U7F	Mixité
DEBUTANTS	Licence U6 <i>5 ans révolus</i>	2021		Licence U6F	

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10 % de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature